



INFORMATIONS GENERALES

Préalable obligatoire à toute demande d'inscription :

Toute demande d'inscription au Conservatoire doit obligatoirement faire l'objet, au préalable, des démarches suivantes sur le site www.dijon.fr

1. création d'un compte citoyen (qui permet d'accéder à l'ensemble des démarches citoyennes proposées par la Ville de Dijon)
2. création ou mise à jour du dossier famille (pour la tarification, la facturation et l'accès à l'espace famille)
3. transmission des ressources du foyer de l'année N-2 (pour la tarification)
attention : la non transmission des ressources entraîne l'application du tarif maximum, sans effet rétroactif en cas de réclamation (Le niveau de ressources entraînant l'application de la tarification maximale peut atteindre 7000 € à 10000 € par mois selon le nombre d'enfants à charge)

Rappel: Aucune inscription ne pourra être validée par le Conservatoire si toutes les démarches ci-dessus n'ont pas été effectuées.

Validation du dossier et des inscriptions :

Lorsque le dossier transmis par internet est enregistré par le Centre de traitement unique de la facturation, et que la ou les inscriptions ont été validées par le Conservatoire, un échéancier récapitulatif des inscriptions enregistrées et le détail des tarifs correspondants est adressé fin décembre aux usagers. Cet échéancier n'est en aucun cas une facture et ne peut donc pas être utilisé pour payer le ou les montants dus. Le paiement s'effectue à réception de la/ou des factures.

Mensualisation des factures :

- Les droits annuels des cursus et ateliers sont payables en 7 mensualités si le montant des droits annuels excède 105 € sinon en 2 mensualités.
Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Municipale. Tout paiement global, transmis par anticipation pour l'année scolaire entière, sera retourné à l'utilisateur.
- Les classes à horaires aménagés et le T.M.D. sont payables en une seule fois à réception de la facture au mois de décembre.
- Les locations d'instruments sont payables en une fois à réception de la facture, sachant que toute année commencée est due en entier et que toute location intervenant en cours d'année entraîne le paiement intégral du tarif en vigueur.

Paiement :

Les différents moyens de paiement acceptés par la Trésorerie Municipale sont détaillés sur la première page des factures.

Pour faciliter le paiement des factures, il est fortement conseillé d'opter pour le **prélèvement automatique** sur un compte bancaire. La mise en place du prélèvement automatique peut être demandée à tout moment de l'année en cours. Il suffit de se connecter aux téléservices onglet famille sur www.dijon.fr pour accéder à la demande de prélèvement automatique dématérialisée.

Contactez le Conservatoire pour toute question relative au fonctionnement du conservatoire : inscription, fréquentation, démission en cours d'année,...

Conservatoire à Rayonnement Régional CS 73310 – 21033 DIJON Cedex

☎ 0380488340
par courriel : crr@ville-dijon.fr

Contactez le Centre de Traitement Unique de la Facturation pour toute question relative au dossier famille, calcul des tarifs, établissement de la facture,...

Centre de Traitement Unique de la Facturation - CS 73310 – 21033 DIJON Cedex

☎ 0380745151 ou par courriel : finances-ctu@ville-dijon.fr

Contactez la Trésorerie Municipale pour toute question relative au paiement des factures

Trésorerie Municipale 4, Rue Jeannin – BP 83428 – 21034 DIJON Cedex

☎ 0380362609 ou par courriel : t021013@dgfip.finances.gouv.fr

Les tarifs applicables aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon sont les suivants (cf délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2013) :

- a) inscription à un **atelier jeunes** (moins de 18 ans) : de 37,31 € à 159,86 € (élève dijonnais) et de 48,50 € à 207,81 € (élève non dijonnais)

Atelier enfant	DIJON				HORS DIJON			
	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
NB enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	2,14%	1,80%	1,46%	1,11%	2,78%	2,34%	1,89%	1,45%
Plancher	37,31 €				48,50 €			
plafond	159,86 €	134,28 €	108,70 €	83,12 €	207,81 €	174,56 €	141,31 €	108,05 €

- b) inscription à un **atelier adulte** (18 ans et plus) : de 74,61 € à 266,43 € (élève dijonnais) et de 96,99 € à 346,35 € (élève non dijonnais)

Atelier adulte	DIJON				HORS DIJON			
	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
NB enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	3,57%	3,00%	2,43%	1,86%	4,64%	3,90%	3,16%	2,42%
Plancher	74,61 €				96,99 €			
plafond	266,43 €	223,80 €	181,17 €	138,54 €	346,35 €	290,94 €	235,52 €	180,10 €

- c) inscription à un **cursus** : de 47,96 € à 532,86 € (élève dijonnais) et de 62,34 € à 692,71 € (élève non dijonnais)

Cursus	DIJON				HORS DIJON			
	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
NB enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	7.14%	6.00%	4.86%	3.71%	9.28%	7.80%	6.32%	4.82%
Plancher	47,96 €				62,34 €			
plafond	532,86 €	447,60 €	362,35 €	277,10 €	692,71 €	581,88 €	471,05 €	360,23 €

- d) **classes à horaires aménagés et TMD** : Un tarif unique de 47,96 euros est prévu pour les élèves inscrits du CE2 à la 3ème et en classes de préparation au baccalauréat TMD, de la Seconde à la terminale.

- e) **locations d'instruments** : 57 €/an pour un Dijonnais
114 €/an pour un non Dijonnais

Pour effectuer une simulation tarifaire :

- ▶ www.dijon.fr
- ▶ cliquer sur **téléservices** onglet famille puis sur **simulation tarifs**
- ▶ remplir les 2 premières cases du formulaire de calcul, choisir Dijon ou hors Dijon puis entrée
- ▶ les tarifs du conservatoire sont en bas de page